PROXILOGIS

N° 27
MARS 2012

Logismag

LE JOURNAL D'INFORMATION **DES LOCATAIRES**

DOSSIER PAGE 4

Tout savoir sur l'attribution d'un logement social

ACTUALITÉS
Et si vous deveniez propriétaire ?
PAGE 2

INFOS PRATIQUES
Les bons gestes pour mieux respirer dans votre appartement
PAGE 6

PORTRAIT
Une locataire très parisienne
PAGE 8

Et si vous deveniez propriétaire ?

L'habitation-Transports, société coopérative filiale de Logis-Transports propose des maisons de ville et des appartements en accession sociale à la propriété.

Derniers appartements à vendre à Saint-Denis rue Georges Politzer

C'est dans cette rue calme et riche en espaces verts, à moins de 300 mètres de la Basilique que Logidev réalise pour l'Habitation-Transports un programme de 55 appartements en accession sociale, allant du 2 au 5 pièces.
D'esprit résolument contemporain, les appartements de la Résidence des Chênes sont conçus pour offrir un vrai confort de vie. Avec une vue imprenable sur la Basilique et sans aucun vis-à-vis, les appartements bénéficient tous de plans harmonieux et sont prolongés de jardins privatifs pour les appartements au rez-de-chaussée et de grandes terrasses et balcons pour ceux situés en étage. Ils disposent également tous de place de stationnement en sous-sol.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre commercialisateur ALM au 01 49 98 69 21
Adresse du bureau de vente : angle avenue de Lénine et avenue Marcel Cachin 93200 Saint-Denis

Stains : Maison & Jardin en centre-ville

Logidev livrera également pour l'Habitation-Transports un programme de 15 maisons de ville, de 4 et 5 pièces avec jardin et parking en sous-sol en plein cœur du centre ville de Stains, 6/10 rue Pierre de Geyter. « Le Clos des Jardins » est proposé en accession sociale sécurisée en TVA à 7% à partir de 270 751€ TTC, parking inclus. La construction bénéficiera de la double certification H&E (Habitat et Environnement) et Qualitel ainsi que d'un niveau de performance énergétique THPE (Très Haute Performance Energétique). Les acquéreurs pourront bénéficier du prêt à taux zéro et de la garantie de rachat et de relogement (sous certaines conditions). La livraison est prévue au 4e trimestre 2012.

Pour tout renseignement, contactez : Alliade Services – Tél. : 01 40 04 66 58
Tour Gamma B – 197, rue de Bercy – 75012 Paris

Logidev en chiffres

La construction et le développement de notre patrimoine sont assurés par le GIE Logidev (Groupement d'Intérêt Economique). Ce GIE regroupe 3 SA d'HLM Logis-Transports, Sofilogis, IRP et la société coopérative, l'Habitation-Transports.

13 collaborateurs
450 logements livrés en 2011
382 logements livrés en 2012
3150 logements engagés entre 2011 et 2016 et répartis sur 60 opérations

PRATIQUE

Accession sociale à la propriété

Une opération d'accession sociale à la propriété est un programme qui bénéficie d'un dispositif permettant de garantir des prix de vente maîtrisés (prix plafonds décidés chaque année par l'État en fonction de la zone de construction du logement) tout en sécurisant les primo accédants à la propriété.

Le système de sécurisation comporte trois volets :
- Une assurance revente qui prend en charge la perte financière subie par le ménage en cas de revente dans les dix ans.
- Une garantie de rachat de l'appartement par la société HLM promoteur.
- Une garantie de relogement dans le parc locatif social.

Les acquéreurs peuvent également bénéficier du prêt à taux zéro (PTZ) sous certaines conditions. Ces garanties sont mises en place si les accédants respectent les plafonds de ressources et sous certaines conditions.

Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, connectez-vous sur : www.developpement-durable.gouv.fr

Nouvelle acquisition à Clichy-la-Garenne

Le 2 août dernier, Logis-Transports a acquis 22 logements PLS au 46/50 rue de Neuilly.
Situés en plein cœur du quartier commerçant de Clichy-la-Garenne, les logements, allant du T2 au T4, sont tous adaptables et accessibles aux personnes handicapées. Ce programme comprend également 22 parkings et 22 caves ainsi que 76 M² de surfaces annexes.

Une résidence labellisée BBC et H&E

Cette acquisition qui s'inscrit dans une démarche environnementale a obtenu les certificats CERQUAL BBC Effinergie et Habitat et Environnement Profil B*
(voir encadré en « savoir plus »).
De plus, l'installation de panneaux solaires en toiture permettra d'assurer une partie de la production d'eau chaude sanitaire. Le reste de la toiture sera végétalisée.
Les visites des logements ont déjà commencé et les premiers locataires sont entrés dans leur nouvel appartement début mars.

Les 22 logements rue de Neuilly sont prêts à accueillir les premiers locataires.

EN SAVOIR PLUS

Les labels H&E et BBC

Lancée en 2003 par l'Association QUALITEL, la certification Habitat & Environnement est une démarche qui a pour objectif de prendre en compte la préservation de l'environnement.

La certification Habitat et Environnement engage le maître d'ouvrage sur :

- **Une bonne intégration au site :** orientation, climat, exigences d'urbanisme…
- **Une limitation des impacts liés à la construction :** chantier propre, information des riverains…
- **Un choix des énergies visant à réduire l'effet de serre :** thermique du bâtiment, maîtrise des consommations électriques, énergies renouvelables…
- **Le confort du logement :** acoustique, thermique, aération/ventilation…
- **Une gestion optimisée des ressources :** économies d'eau, d'électricité, de chauffage...
- **La sensibilisation aux gestes verts :** information sur les dispositifs mis en place, sur les bonnes pratiques environnementales, sur le tri sélectif…

Le label BBC Effinergie est une norme désormais obligatoire pour construire une maison ou un bâtiment neuf. Cette nouvelle réglementation a pour objectif de diminuer la consommation énergétique des logements et de combattre les émissions de gaz à effet de serre.

LOUER UN PARKING : MODE D'EMPLOI

Proxilogis loue des emplacements de parking pour ses locataires. Ces locations sont réservées en priorité aux locataires mais en cas de disponibilité, des places peuvent également être louées aux personnes extérieures.
Pour obtenir un emplacement de parking, vous devez d'abord vous adresser à votre gardien ou au service de la gestion locative chargé d'établir le contrat de location. Pour l'établissement du contrat, vous devrez fournir plusieurs pièces :

Vous êtes locataire de Proxilogis :
- Copie de la carte grise du véhicule,
- Attestation d'assurance du véhicule,
- Attestation de l'extension d'assurance habitation pour les box,
- L'autorisation de prélèvement remplie,
- Un chèque de caution correspondant à 1 mois de loyer.

Vous n'êtes pas locataire de Proxilogis :
- Pièces d'identité ou Kbis pour les sociétés,
- Copie de la carte grise du véhicule,
- Attestation d'assurance du véhicule,
- Dernier bulletin de paie ou copie du dernier avis d'imposition,
- Justificatif de domicile (dernière quittance, taxe foncière, attestation d'hébergement),
- Un relevé d'identité bancaire ou postal,
- L'autorisation de prélèvement remplie,
- Un chèque de caution correspondant à un mois de loyer.

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail : contact@proxilogis.fr

Tout savoir sur l'attribution d'un logement social

Afin de simplifier les démarches des demandeurs de logement et d'améliorer la transparence du processus d'attribution, la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a mis en place un formulaire unique de demande de logement.

Pour faire une demande, il faut remplir le formulaire unique de demande de logement, formulaire Cerfa n° : 14069*01. Ce formulaire est disponible sur le portail de l'administration publique www.service-public.fr ou bien sur notre site Proxilogis : www.proxilogis.com rubrique votre situation change, formulaire de demande de logement social. Il est également disponible en mairie, à la préfecture ou bien auprès des bailleurs sociaux. Une fois rempli, le formulaire doit être déposé pour enregistrement auprès d'un bailleur, d'une mairie, ou auprès d'un collecteur du 1% logement.
Après le dépôt de votre demande, une attestation d'enregistrement vous est remise sur place ou bien envoyée dans un délai maximum d'un mois à l'adresse que vous aurez indiquée.

Attention : L'obtention d'un numéro unique ne signifie pas l'attribution d'un logement. Le dossier sera présenté en commission d'attribution des logements d'un bailleur social. C'est cette commission qui décide d'attribuer les logements. La demande de logement est à renouveler chaque année tant que l'attribution d'un logement n'a pas été faite. En cas de non renouvellement de la demande, celle-ci sera annulée.

Visite d'un appartement par des candidat locataires accompagnés de Caroline Bregmestre, chargée d'attribution chez Proxilogis.

Changer de logement mais pas de bailleur

Si vous souhaitez changer de logement, vous pouvez déposer une demande de mutation chez Proxilogis. Afin de permettre aux familles de trouver un logement plus adapté à leur situation familiale, Proxilogis essaie de favoriser ces mutations. Toutefois, le faible taux de rotation et la nécessaire coopération avec les réservataires ne permet que quelques mutations chaque année. En 2011, Proxilogis a effectué 37 mutations.

Des critères définis par la loi

Tout le monde ne peut pas être candidat à un logement social, il y a différents critères définis par la loi.

En effet, les revenus des ménages ne doivent pas dépasser les plafonds de ressources fixés règlementairement. Ces plafonds que vous pouvez consulter sur le site service-public.fr (dans la rubrique Logement-Logement social), varient en fonction de la taille des ménages. La solvabilité des ménages est également prise en compte et la somme consacrée au paiement du loyer et des charges est examinée en tenant compte des aides au logement (AL ou APL). Le logement doit être adapté à la taille de la famille et les candidats doivent être de nationalité française ou admis à séjourner régulièrement en France. Enfin, le candidat doit être inscrit au fichier des demandeurs de logement et posséder un numéro unique d'enregistrement (formulaire CERFA).

INTERVIEW

Les attributions de logements chez Proxilogis

Depuis mars 2011, Proxilogis est bureau d'enregistrement, ce qui signifie que nous pouvons enregistrer votre demande (grâce au formulaire CERFA) mais nous ne pouvons pas vous proposer directement un logement. Ce sont principalement les réservataires qui participent au financement du logement social qui proposent les candidats au service attribution de Proxilogis. Les candidats qui ont reçu une proposition de logement par l'un des réservataires constituent un dossier qui est ensuite adressé à Proxilogis. Ces dossiers sont étudiés par les chargées d'attribution puis examinés par la commission d'attribution qui décide de l'attribution des logements. Caroline Bregmestre et Marielle Le Chenadec, sont chargées des attributions chez Proxilogis, elles nous parlent de leur métier.

Marielle Le Chenadec et Caroline Bregmestre, chargées d'attribution chez Proxilogis.

Pouvez-vous nous préciser qui sont les réservataires des logements de proxilogis?
MLC : *Les logements sociaux sont construits grâce à des subventions de l'État, des collectivités locales et des prêts à taux réduits de la Caisse des Dépôts et Consignations. En contrepartie, les loyers sont modérés et les financeurs ont un droit de réservation sur les logements. Ces réservataires gèrent leur propre fichier de demandeurs de logements et doivent nous proposer trois candidats. Lorsqu'un logement se libère, le service de la gestion locative de Proxilogis prévient donc le réservataire. Celui-ci a alors 2 ou 3 mois pour nous proposer 3 candidats.*

En quoi consiste votre métier?
CB : *Notre rôle est essentiel dans l'instruction des dossiers avant le passage en commission d'attribution des logements (CAL).*
C'est nous qui prenons directement contact avec les candidats locataires pour procéder à la vérification des pièces constitutives du dossier. Nous devons principalement veiller à ce que tous les dossiers soient complets avant de les présenter en commission.
Ensuite, nous préparons la CAL en organisant la convocation des participants (réservataires, administrateurs) et établissons l'ordre du jour.

Qui compose la commission d'attribution des logements?
CB : *Elle est composée de cinq administrateurs dont un administrateur représentant les locataires, un représentant du maire de la commune où est implanté le logement à attribuer et un représentant de l'État. Proxilogis est représentée par le Directeur du patrimoine, une conseillère en économie sociale et familiale, le Directeur Général de Logis-Transports, pour la CAL de Logis-Transports et le Président Directeur Général de Sofilogis, pour la CAL de Sofilogis.*

"Travailler dans le logement social, c'est aussi participer à une mission d'intérêt général."

Comment fonctionne la commission d'attribution des logements?
MLC : *La commission d'attribution des logements est chargée d'étudier les différents dossiers des candidats locataires et d'attribuer les logements. Il existe deux commissions d'attribution chez Proxilogis, une commission pour Logis-Transports et une commission pour Sofilogis. Elles se réunissent tous les 15 jours au siège de Proxilogis. Les différents intervenants vont principalement veiller à ce que les ressources du candidat et la composition familiale soient en adéquation avec la typologie du logement et le montant total de la quittance. Un dossier peut être refusé pour dépassement des plafonds de ressources, absence de titre de séjour régulier, absence de déclaration fiscale, taux d'effort trop élevé ou taille du logement inadaptée à la composition familiale.*

Que se passe-t-il une fois que les dossiers ont été examinés par la CAL?
MLC : *Nous prévenons tous les candidats de la décision finale après le passage en CAL. Nous les informons le jour même par courrier. Lorsque l'avis est favorable, nous passons alors le relais au gestionnaire locatif qui prend rendez-vous avec le futur locataire pour la signature du bail.*

Quelle difficulté rencontrez-vous parfois dans votre métier ?
CB : *Nous ne sommes bien sûr pas attributaire et ce n'est pas très facile de le faire comprendre aux candidats locataires et il arrive que certains candidats soient un peu agressifs. C'est vrai qu'il y a une forte demande et même pour les personnes prioritaires, l'attente d'un logement peut être longue.*

Qu'est-ce que vous aimez dans votre métier?
MLC : *C'est incontestablement le côté humain. Nous accompagnons les personnes dans la constitution de leur dossier. Il arrive que certains liens particuliers se créent. Lorsque nous avons le plaisir d'annoncer à la personne que son dossier a été retenu, nous pouvons sentir sa joie. C'est pour nous une réelle satisfaction et nous avons le sentiment d'avoir été au bout de cet accompagnement. Et puis, travailler dans le logement social, c'est aussi participer à une mission d'intérêt général.*

Attributions de Proxilogis en chiffres

8 604 logements gérés

954 dossiers examinés par la commission d'attribution et 832 attributions en 2011.

Les bons gestes pour mieux respirer dans votre appartement

En moyenne, nous passons 14h par jour dans notre logement et l'air que nous y respirons n'est pas toujours de bonne qualité. Pourtant, quelques gestes simples peuvent nous permettre de mieux respirer et de réduire les risques pour notre santé. Voici quelques conseils pour améliorer la qualité de l'air dans votre appartement.

Facilitez l'accès aux équipes d'entretien

- L'entretien des appareils de combustion (chaudières) a été confié à des professionnels qualifiés. Veillez à faciliter l'accès de votre logement lors de la visite annuelle pour la vérification, le nettoyage et le ramonage du conduit de fumée.

Luttez contre l'humidité et les moisissures

- Réparez les fuites, les infiltrations le plus rapidement possible (tuyauterie, plomberie, joints, maçonnerie, menuiseries…).
- Si des moisissures apparaissent, lavez sans délai les surfaces contaminées avec de l'eau de Javel.
- Ventilez après les activités qui produisent beaucoup d'humidité (bain, douche, lessive, cuisson, etc.) pour éviter la condensation de l'eau sur les surfaces (murs, meubles, etc.).
- Évitez de faire sécher le linge à l'intérieur (sinon, pensez à aérer). Si vous utilisez un sèche-linge, vérifiez que l'air de l'appareil est évacué vers l'extérieur ou videz et nettoyez régulièrement le réservoir d'eau si votre appareil fonctionne avec un système à condensation.

Personnes fragiles ? Ayez les bons réflexes !

Nourrissons, femmes enceintes, asthmatiques, personnes âgées, personnes cardiaques et insuffisants respiratoires.

- Évitez d'utiliser des produits chimiques.
- Évitez de séjourner dans des pièces qui ont fait l'objet de travaux récents (peintures, tapisseries, sols, ameublement, etc.).
- Choisissez des revêtements de sol faciles à laver à l'eau.
- Réduisez les pièges à poussière (bibelots, bouquets séchés, tapis, etc.) ou placez les objets dans une vitrine.

Cohabitez en parfaite harmonie avec vos animaux

- En cas d'allergie au chat ou au chien, le retrait de l'animal reste le traitement le plus efficace. Si vous ne voulez pas vous séparer de votre animal, prenez les mesures nécessaires :
  - Lavez votre animal fréquemment avec des shampoings adaptés.
  - Brossez-le régulièrement à l'extérieur.
  - Interdisez-lui l'accès aux chambres.
- Passez l'aspirateur deux fois par semaine.

Pensez à aérer et ventiler votre logement

- Ne perturbez pas la circulation de l'air de votre logement :
  - N'arrêtez pas les systèmes de ventilation mécanique contrôlée (VMC).
  - Ne bouchez pas les ouvertures d'aération ou ne les cachez pas derrière un meuble ou un revêtement. Veillez à les maintenir propres.
  - Veillez à ce qu'il y ait toujours sous vos portes un espace de 2 cm pour permettre à l'air de passer.
- Faites faire un entretien complet de votre VMC tous les 3 ans environ (nettoyage, maintien des gaines, vérification des entrées d'air, etc.).
- Utilisez et entretenez votre hotte de cuisine (nettoyez ou changez les filtres régulièrement).
- Veillez à la bonne aération des pièces disposant d'appareils de combustion.
- Aérez votre logement pendant les activités de ménage, de bricolage et de cuisine.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site : www.air-interieur.org

Qui contacter chez Proxilogis ?

Votre immeuble dispose d'un gardien

Pour toute demande technique ou locative, votre gardien est votre premier interlocuteur. C'est lui que vous devez contacter en priorité. Si vous souhaitez des informations complémentaires d'ordre administratives, votre gestionnaire locatif est également à votre disposition. Vous pouvez le contacter soit par téléphone, soit par mail (ses coordonnées sont mentionnées sur la fiche contact affichée dans le hall).

Votre immeuble dispose d'un régisseur

Pour l'entretien des équipements, nous avons passé des contrats avec différents prestataires. En cas de besoin, vous pouvez les contacter directement en consultant les fiches contact dans votre hall. Pour toute question administrative, l'adresse mail de votre gestionnaire locatif est également indiquée sur les fiches contact. Pour toute autre demande, votre régisseur est joignable : ✆ du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h.

Un service d'urgence est à votre disposition

Pour les locataires de Logis-Transports : ✆ 0820 024 244
Pour les locataires de Sofilogis : ✆ 0820 093 066

Ce service est joignable (uniquement en cas d'urgence) tous les jours de la semaine de 17h00 à 08h30. Le vendredi, à partir de midi et les week-end et jours fériés.

Vous pouvez également nous contacter par mail : contact@proxilogis.fr

Proxilogis en chiffres

30 collaborateurs au siège et 2 contrats de qualification, 86 collaborateurs de proximité soit 118 collaborateurs.

8 604 logements (hors foyers) répartis sur 171 sites et 75 communes.

6 923 stationnements et 110 commerces.

LOYERS

Anticiper ensemble les difficultés

N'attendez pas que votre dette augmente. Il faut sans attendre contacter nos deux conseillères en économie sociale et familiale (Karine Pickel et Brigitte Gaubert) pour leur faire part des difficultés rencontrées. Vous conviendrez avec elles d'un rendez-vous afin d'établir ensemble un plan d'apurement de votre dette mais aussi pour déclencher les différentes aides auxquelles vous avez sûrement droit.

✆ **Pour joindre nos conseillères en économie sociale et familiale :**
Karine Pickel : **01 44 64 80 87**
Brigitte Gaubert : **01 44 64 53 96** (sauf le mercredi)

Enquête de ressources… le temps est écoulé !

Conformément à la loi, les locataires dont les revenus imposables dépassent d'au moins 20% les plafonds de ressources applicables pour l'attribution du logement qu'ils occupent, doivent acquitter un supplément de loyer de solidarité (SLS). L'enquête de ressources pour le calcul du SLS a été clôturée le 31 décembre 2011 et l'application du supplément de loyer a pris effet le 1er janvier 2012. Pour ceux qui n'ont pas encore renvoyé leur dossier, une pénalité forfaitaire maximum sera appliquée tous les mois sur les avis d'échéance, jusqu'à ce que le dossier soit complet. Des frais de dossier d'un montant de 25 euros seront également applicables.

Attention : pour éviter les pénalités et mettre à jour votre dossier, contactez directement votre gestionnaire locatif.

Pour plus d'information, connectez-vous sur le site : www.proxilogis.com dans la rubrique Vous êtes locataire / Loyer et charges / Le surloyer.

Une locataire très parisienne

Locataire du même appartement depuis plus de 60 ans, Marie-Anne Claude est une figure du « quinzième » où elle a été responsable de cantine scolaire. Un arrondissement qu'elle ne quitterait pour rien au monde…

Difficile de croire que Marie-Anne Claude vient tout juste de souffler ses quatre-vingt dix bougies en ce début d'année 2012. Enjouée et toujours pimpante, elle continue malgré le froid d'arpenter les rues du quinzième arrondissement où elle a longtemps travaillé et presque toujours vécu. Bien entendu, depuis quelques années, elle se fait livrer à domicile les produits les plus lourds, mais son rituel quotidien est immuable. Chaque matin, Marie-Anne va faire ses achats de produits frais dans les commerces du quartier et en profite pour faire et refaire le tour du square Saint-Lambert qu'elle affectionne particulièrement. *« Je fais facilement mes 1 000 pas par jour. Un jour, je les ai comptés… »*, tient-elle à préciser.

Une affaire de famille

L'après-midi passe aussi vite puisque, après s'être préparée son déjeuner, elle se consacre à son autre rituel : le ménage – minutieux et impeccable – de son appartement. Vitres et étagères comprises, pour lesquelles elle n'hésite pas à monter sur son escabeau : *« je n'ai pas le tempérament à m'ennuyer ! »*. Une vraie nature…

Si Marie-Anne Claude prend autant soin de son appartement, c'est qu'elle y est particulièrement attachée. Il faut dire qu'elle s'y est installée en 1950, lorsque son mari travaillait à "La Persévérante du Livre", une coopérative de reliure installée rue Quinault et qui avait construit l'immeuble à la même adresse pour y loger les ouvriers du Livre.

Cet immeuble, devenu depuis la propriété de Sofilogis, avait un caractère très familial. *« Tout le monde se connaissait. D'ailleurs, mes beaux-parents y habitaient également. »* Quant à l'appartement, il était – avec ses deux chambres - parfaitement adapté aux besoins de la famille : *« notre fille y est née peu de temps après notre arrivée. Il a toujours eu la bonne taille »*, ajoute Marie-Anne.

> *« Je n'ai pas le tempérament à m'ennuyer ! »*

« Et puis, l'immeuble est très bien situé. Le quartier est agréable, avec beaucoup de commerces et de marchés où nous aimions nous rendre avec mon mari. Il est également très bien desservi par les transports en commun et nous sortions souvent dans Paris en métro. Depuis que je suis seule, je préfère le bus que j'emprunte pour aller sur les Champs-Elysées ou au Luxembourg. C'est très agréable. »

Grand-mère citadine

Bretonne arrivée à Paris à l'âge de douze ans, Marie-Anne Claude prend – chaque année – ses quartiers d'été dans la maison de sa fille qui est allée vivre dans sa région d'origine. Pendant quelques mois, elle peut ainsi profiter des beaux jours et de sa famille : sa fille, ses deux petits-enfants et ses trois arrières-petits-enfants.

Mais, c'est avec toujours le même plaisir qu'elle revient chez elle. *« Je suis contente de partir mais aussi de rentrer dans mon appartement. Car j'aime Paris et je n'ai jamais voulu quitter le 15e. Comme le dit la voisine de ma fille : elle ne lâchera jamais sa Tour Eiffel ! »*

NOUS CONTACTER **PROXILOGIS**

Courrier
158, rue de Bagnolet – CS 72011
75990 Paris cedex 20

Téléphone
T : 01 44 64 85 20 • F : 01 44 64 85 49

Web
contact@proxilogis.fr
www.proxilogis.com

Logis*mag* Journal d'information de Proxilogis – RCS Paris 509 708 673 – Parution 2 fois par an – **Directeur de la publication :** Marc Brabant – **Coordination et rédaction en chef :** Frédérique Marceau – **Rédaction :** Laurence de Rozières – **Conception et Design :** un coin de paradis www.ucp.fr 01 82 28 72 20 – **Impression :** RATP – **Photo de couverture :** Résidence d'Évry – **Crédit photo :** Laurent Stinus, Sébastien Dolidon, Lilian Soubranne, iStockphoto – Dépôt légal : À parution

PROXILOGIS
PROXILOGIS, LE GIE DES ENTREPRISES SOCIALES POUR L'HABITAT LOGIS-TRANSPORTS ET SOFILOGIS